

Projet ACCEL Africa

Accélérer l'action pour l'élimination du Travail des Enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique

Termes de Référence

**Recherche d'un consultant national pour
l'adaptation de Brochures sur le Travail des
Enfants à l'intention des organisations syndicales**

Date limite de soumission des candidatures : 30 avril 2022

1-Contexte

1-1-Introduction

Le projet ACCEL Africa apporte son appui aux organisations syndicales en Côte d'Ivoire en vue de renforcer leur engagement en matière de lutte contre le travail des enfants.

A travers le comité intersyndical pour la lutte contre le travail des enfants (CILTE), ces organisations syndicales ont décliné des activités prioritaires en vue du renforcement de leurs capacités sur le sujet du Travail des Enfants. Au nombre de ces activités figurent l'élaboration d'outils de formation.

1-2-Les outils disponibles pour les syndicats en matière de Travail des Enfants

Le Bureau International du Travail a élaboré des guides/outils adaptés au besoin des organisations syndicales en matière de lutte contre le Travail des Enfants. Ces principaux outils sont les suivants :

[Les syndicats et le travail des enfants – Un outil pour l'action :](#)

Ce manuel est le fruit de plusieurs années d'efforts déployés par ACTRAV en soutien aux initiatives syndicales visant à éradiquer toutes les formes de travail des enfants. Le manuel s'appuie sur l'expérience acquise à travers plusieurs années d'engagement d'ACTRAV dans ce domaine. Aussi se concentre-t-il sur la valeur ajoutée des syndicats dans la lutte contre le travail des enfants. Il met l'accent sur les modalités d'engagement dans la lutte contre le travail des enfants qui sont les plus adaptées pour les syndicats. Le manuel identifie certains domaines stratégiques au sein desquels les syndicats sont, par nature, enclins à influencer réellement les efforts mondiaux de lutte contre le travail des enfants, à savoir: orienter les politiques socio-économiques nationales à travers l'engagement des gouvernements; s'appuyer sur les stratégies d'organisation et sur la négociation collective pour s'attaquer au travail des enfants; recourir aux mécanismes de supervision de l'OIT pour apporter des changements aux lois et pratiques liées au travail des enfants; et participer aux campagnes nationales et internationales dirigées contre le travail des enfants.

[MANUEL SUR LE TRAVAIL DANGEREUX DES ENFANTS à l'intention des employeurs et des travailleurs :](#)

Le présent manuel est le produit d'une collaboration fructueuse entre le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV). Il a été produit dans le but de donner le coup d'envoi à une campagne contre le travail dangereux des enfants, qui était cette année le thème de la Journée mondiale contre le travail des enfants le 12 juin 2011.

[La série de sept Brochures « Syndicats et Travail des Enfants :](#)

La brochure fait partie des sept brochures qui constituent la série "Syndicats et

Travail des Enfants”. Ces brochures ont été rédigées durant l’année 2000, dans le cadre du projet BIT/ACTRAV intitulé Élaborer des stratégies syndicales nationales et internationales pour lutter contre le travail des enfants (INT/96/M06/NOR), commandité par le gouvernement de la Norvège. Les brochures composant cette série sont les suivantes :

- 1-[Guide des brochures](#),
- 2-[Politiques et plans d'action syndicaux pour lutter contre le travail des enfants](#),
- 3-[Documentation et informations sur le travail des enfants](#),
- 4-[Organiser des campagnes de lutte contre le travail des enfants](#),
- 5-[La négociation collective pour lutter contre le travail des enfants](#),
- 6-[Utiliser les normes de l'OIT pour lutter contre le travail des enfants](#),
- 7-[La structure tripartite pour lutter contre le travail des enfants](#),

2-Objectifs

Les outils disponibles ont été conçus il y a plusieurs années. Il est donc nécessaire de les mettre à jour au regard des évolutions actuelles en matière de lutte contre le travail des enfants. De plus, un besoin d’adaptation au contexte des syndicats en Côte d’Ivoire pourrait s’avérer nécessaire. Ainsi, l’objectif de cette consultation est d’adapter au contexte national et de mettre à jour La série de sept Brochures « Syndicats et Travail des Enfants ».

3-Tâches à réaliser

- Faire la revue bibliographique des Guides et outils disponibles pour les syndicats en matière de lutte contre le travail des enfants,
- Identifier les informations à mettre à jour sein des Brochures et les sources d’informations potentielles,
- Mener des entretiens avec des acteurs nationaux appropriés, les spécialistes du BIT pour collecter les informations nécessaires pour la mise à jour des Brochures,
- Sur la base des informations collectés mettre à jour les Brochures y compris les illustrations,
- Collecter les commentaires du BIT et des syndicats sur les brochures mises à jour et intégrer les commentaires.

4-Résultats et produits attendus

Produits :

Sept Brochures syndicats et travail des enfants mises à jour.

5-Chronogramme

Cette mission devrait commencer le **13 mai 2022** et se terminer au plus tard **30 juin 2022**, pour un total de **20 jours ouvrables de travail** répartis comme suit :

Activités	Niveau d'effort
Faire la revue bibliographique des Guides et outils disponibles pour les syndicats en matière de lutte contre le travail des enfants, et Identifier les informations à mettre à jour sein des Brochures et les sources d'informations potentielles	3 jours ouvrables
Mener des entretiens avec des acteurs nationaux appropriés, les spécialistes du BIT pour collecter les informations nécessaires pour la mise à jour des Brochures,	4 jours ouvrables
Sur la base des informations collectés mettre à jour les Brochures y compris les illustrations,	10 jours ouvrables
Intégrer les commentaires des commanditaires et fournir un rapport final	3 jours

6. Supervision et coordination

Le consultant sera supervisé principalement par le Spécialiste pour les activités des travailleurs (ACTRAV). Il recevra également des conseils techniques de la spécialiste des principes et droits fondamentaux au travail. Le consultant rapportera à la spécialiste ACTRAV. La coordination sera assurée par l'équipe ACCEL Africa en Côte d'Ivoire et les membres de l'intersyndicale de lutte contre le travail des enfants (CILTE).

7. Critère d'éligibilité

Le consultant doit respecter les critères d'éligibilité minimum suivants :

- Expérience dans l'élaboration de guides, d'ouvrages, de supports pédagogiques,
- Expériences sur le sujet du travail des enfants,

8. Procédure de candidature

La présente consultation est ouverte aux consultants individuels (personnes physiques). Les candidats intéressés par ce mandat sont tenus de soumettre leur proposition qui devra inclure: (i) le CV que décrit les expériences antérieures et les qualifications nécessaires à l'exécution de la mission (y compris un exemplaire d'un guide, ouvrage ou support pédagogique élaboré dans le cadre d'une activité antérieure), (ii) honoraires journalier

Les propositions doivent être envoyées au mail suivant : info-accelafrika@ilo.org (avec copie à paredesm@ilo.org et kouakoum@ilo.org) au plus tard **30 avril 2022**. L'objet du mail devra être formulé comme suit : « Brochures syndicats et Travail des enfants ».

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des précisions sur cet appel peuvent écrire au mail suivant : douabou@ilo.org.